



C'est l'arbre, et plus largement le végétal qui constitue le lien entre l'espace privé / public

VII.2L'ASPECT DES ESPACES LIBRES A DOMINANTE VEGETALE

Les prescriptions s'appliquent à tous les espaces non minéraux et essentiellement aux espaces réglementés par les chapitres II.2.4, II.2.5 et II.2.6.

Dans les masses boisées

- Les masses boisées doivent comporter une dominante d'essences locales. Les clairières font partie des espaces boisés

Attention : les articles L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme s'appliquent et peuvent se traduire par des dispositifs plus contraignants que les présentes prescriptions (EBC).

Dans les Parcs et jardins

- L'espace doit être traité en relation avec la nature du lieu,
 - Soit par masse boisée,
 - Soit par de villa, en jardin à composition libre ou composée aux abords des villas et demeures,
 - Soit en espaces alternés de paysages ouverts ou fermés,
- Les surfaces en herbe, en prairies ou en landes s'inscrivent dans les parcs.

On trouve essentiellement :

- Des arbres à feuilles caduques : chêne, hêtre, charme, robinier, frêne, robinier, saule, aulne, platane, tilleul, châtaignier, érable, prunier, albizia,
- Des conifères : pin parasol, pin noir, cèdres, cyprès à haut port.

Dans les jardins d'agrément

- On privilégiera la présence d'un ou plusieurs grands arbres à haut port pour dégager les vues sur les demeures et villas,
- Ils peuvent être composés des essences mentionnées pour les Parcs et Jardins, ci-dessus, ou se présenter en espaces ouverts par pelouses ou parterres, en évitant les « jardins à la Française » au profit de « jardins à l'Anglaise », sauf exceptions,
- Le palmier fait partie des essences présentes dans les jardins, en nombre modéré (1 ou deux exemplaires).

Sur les falaises et le littoral

- récifs, falaises avec végétation des côtes atlantiques, landes sèches ...l'aspect rocaille doit être privilégié,
- Les essences de littoral sont privilégiées, ainsi que les essences issues des aménagements des promenades sur les falaises : eleagnus et hortensias et surtout le tamaris,
- Les espaces publics peuvent être agrémentés de tamaris.